

2023-1559

2024-06-21

Container label

<b>GROUPE</b>	<b>1</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**BISON<sup>MD</sup> 400 L**  
Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

HERBICIDE EN SUSPENSION CONCENTRÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES EN POSTLEVÉE DANS LES PETITES CÉRÉALES ET DANS CERTAINES GRAMINÉES FOURRAGÈRES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT.

PRINCIPE ACTIF :

Tralkoxydime .....400 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,041% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 29256 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 4 à 1 050 litres, en vrac

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0X1  
1-855-264-6262

2023-1559

2024-06-21

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise des produits chimiques. Ne pas fumer, manger, ni boire lorsqu'on utilise ce produit. Les travailleurs doivent porter une combinaison au-dessus d'un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de sécurité, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques au cours du mélange et du chargement du pesticide, ainsi que durant le nettoyage, le réglage ou la réparation du pulvérisateur. Les préposés à l'application doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. Laver les gants à fond avec de l'eau avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Pour toutes les utilisations : **NE PAS** entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion** : appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Les symptômes sont probablement ceux de la dépression du Système Nerveux Central (SNC). Éviter les déprimeurs du système respiratoire, à moins d'indication contraire.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan

2023-1559

2024-06-21

d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux et des engrais. Conserver le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé. Entreposer au-dessus de -5 °C. Bien agiter avant l'emploi.

### **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant n'est pas étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais.

En cas de déversement ou de fuite : Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen du matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber au moyen du matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol : Enlever 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **ÉLIMINATION**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **Contenants recyclables :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

#### **Contenants rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. **NE PAS** réutiliser ce contenant à d'autres fins.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

2023-1559

2024-06-21

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1559

2024-06-21

**Booklet**

**GROUPE**

**1**

**HERBICIDE**

**BISON<sup>MD</sup> 400 L**

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

HERBICIDE EN SUSPENSION CONCENTRÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES EN POSTLEVÉE DANS LES PETITES CÉRÉALES ET DANS CERTAINES GRAMINÉES FOURRAGÈRES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT.

**PRINCIPE ACTIF :**

Tralkoxydime .....400 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,041% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 29256 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 4 à 1 050 litres, en vrac

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 0X1  
1-855-264-6262

2023-1559

2024-06-21

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise des produits chimiques. Ne pas fumer, manger, ni boire lorsqu'on utilise ce produit. Les travailleurs doivent porter une combinaison au-dessus d'un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de sécurité, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques au cours du mélange et du chargement du pesticide, ainsi que durant le nettoyage, le réglage ou la réparation du pulvérisateur. Les préposés à l'application doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. Laver les gants à fond avec de l'eau avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Pour toutes les utilisations : **NE PAS** entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrier un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Les symptômes sont probablement ceux de la dépression du Système Nerveux Central (SNC). Éviter les dépresseurs du système respiratoire, à moins d'indication contraire.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan

2023-1559

2024-06-21

d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux et des engrais. Conserver le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé. Entreposer au-dessus de -5 °C. Bien agiter avant l'emploi.

### **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant n'est pas étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais.

En cas de déversement ou de fuite : Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen du matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau à l'aide d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber au moyen du matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol : Enlever 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **ÉLIMINATION**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **Contenants recyclables :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

#### **Contenants rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

### **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

2023-1559

2024-06-21

BISON<sup>MD</sup> 400 L est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine cultivée spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq et de l'ivraie de Perse dans le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver, l'orge, la triticales, le seigle de printemps et le seigle d'hiver ainsi que certaines graminées fourragères (sauf la fléole) cultivées pour la production de semences seulement.

### **MODE D'EMPLOI**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**TAUX D'UTILISATION :** Appliquer BISON<sup>MD</sup> 400 L à raison de 0,5 L/ha dans 50 à 100 L/ha d'eau.

Remarque : Toujours ajouter l'ADJUVANT ADDIT<sup>MD</sup>, CARRIER, ADJUVANT NUP 09025, MSO ADJUVANT POUR BOUILLIE, DESTINATION<sup>MD</sup> MSO ou IPCO MSO ADJUVANT à la bouillie à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % vol/vol). L'emploi d'une dose erronée d'adjuvant peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture. Voir les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE et DIRECTIVES D'APPLICATION.

Une seule application par saison est permise.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

### **BISON<sup>MD</sup> 400 L peut être utilisé dans les cultures suivantes :**

**CULTURES CÉRÉALIÈRES :** (blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge, triticales, seigle de printemps et seigle d'hiver) BISON<sup>MD</sup> 400 L peut être utilisé dans toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé roux de printemps de l'Ouest canadien, le blé dur ambré, le blé tendre blanc de printemps, le blé extra-fort et le blé de printemps des prairies du Canada), le blé roux d'hiver, toutes les variétés d'orge à 2 ou à 6 rangs (variétés brassicoles et fourragères), toutes les variétés de triticales, le seigle de printemps et le seigle d'hiver.

**Remarque :** Les cultures céréalières tallées peuvent subir des dommages si le traitement est effectué à moins de 48 heures d'un gel. Les cultures céréalières non tallées qui sont exposées à des températures de 4 °C ou moins dans les 48 heures qui précèdent ou qui suivent l'application peuvent subir des dommages. En présence de conditions défavorables, le fait de mélanger BISON<sup>MD</sup> 400 L avec un herbicide contre les dicotylédones peut accroître la gravité des dommages à la culture. Les cultures qui subissent un stress occasionné par des maladies foliaires ou par une fertilité faible sont plus susceptibles d'être endommagées par BISON<sup>MD</sup> 400 L.

**Des dommages précoces à la culture peuvent être observés, mais le rendement ne devrait pas être réduit.**

**Ne pas utiliser dans l'avoine cultivée. Éviter la dérive de pulvérisation sur les cultures d'avoine et de maïs.**

**Ne pas ressemer d'avoine ni de maïs pendant au moins 4 semaines après l'application.**



2023-1559

2024-06-21

**Dans l'est du Canada**, BISON<sup>MD</sup> 400 L ne doit être utilisé que pour la suppression de la folle avoine dans le blé de printemps, le blé d'hiver, le blé dur, l'orge et toutes les variétés de triticales et de seigle de printemps ou d'hiver.

**DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE** : On peut laisser paître le bétail dans les cultures céréalières immatures ou couper celles-ci pour le foin 16 jours après le traitement. Les grains peuvent être récoltés 60 jours après le traitement. Les pailles matures peuvent être servies au bétail. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures fourragères contre-ensemencées pendant l'année du traitement; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

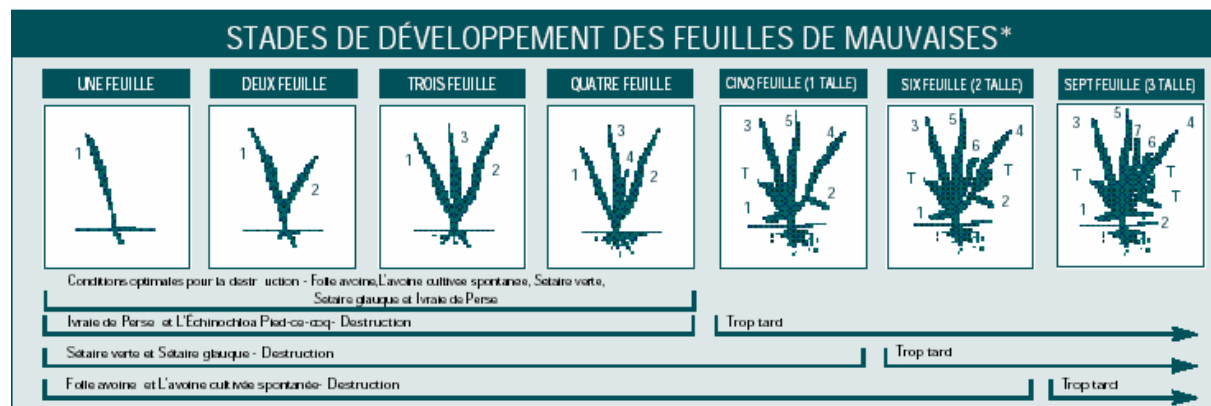
**CÉRÉALES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES** : luzerne, lotier corniculé, sainfoin commun et trèfle.

**Remarque** : Ne pas mélanger BISON<sup>MD</sup> 400 L avec un herbicide contre les dicotylédones lorsqu'on l'applique sur des cultures céréalières contre-ensemencées de légumineuses fourragères, car elles peuvent être abîmées ou détruites.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES** : Pour de meilleurs résultats, appliquer BISON<sup>MD</sup> 400 L sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de BISON<sup>MD</sup> 400 L ne seront pas supprimées.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES (échelle ZADOKS ou BBCH)
BLÉ DUR ORGE TRITICALE SEIGLE	Folle avoine, avoine spontanée	1 à 6 feuilles (11,20 à 14,22)
	Sétaire verte, setaire glauque	1 à 5 feuilles (11,20 à 14,21)
	Échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse	1 à 4 feuilles (11 à 14)

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes et un rendement correspondant de la culture lorsque les graminées sont éliminées avant que leur tallage n'ait débuté. Voir l'illustration.



**Remarques concernant la suppression des mauvaises herbes :**

2023-1559

2024-06-21

- Les graminées vivaces comme le chiendent ne seront pas supprimées.
- Les graminées sensibles traitées au BISON<sup>MD</sup> 400 L cessent de se développer peu après l'application, mais peuvent prendre jusqu'à deux semaines pour mourir complètement.
- Lorsque les graminées spontanées subissent un stress dû à la sécheresse, la chaleur, le manque de fertilité, l'excès d'eau ou le temps frais prolongé, la suppression peut être réduite ou retardée puisque les graminées ne sont pas en croissance active. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra un désherbage optimal si l'application de BISON<sup>MD</sup> 400 L est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.
- L'activité de BISON<sup>MD</sup> 400 L peut être moindre si on utilise comme diluant de l'eau contenant de fortes concentrations (>400 ppm) d'ions bicarbonate. L'eau de puits profonds est plus susceptible de contenir de fortes concentrations d'ions bicarbonate. On peut utiliser du sulfate d'ammonium à raison de 9 à 18 kg pour 1 000 litres de bouillie pour contrer cet effet antagoniste. N'utiliser que des formulations granulaires ou liquides de sulfate d'ammonium, ne contenant pas d'agent tensioactif ni d'agent mouillant supplémentaire.
- BISON<sup>MD</sup> 400 L n'est pas affecté par la pluie si celle-ci tombe une heure ou plus après le traitement.

#### **MÉLANGES EN CUVE :**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### **MÉLANGES EN CUVE DE BISON<sup>MD</sup> 400 L AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES DICOTYLÉDONES :**

BISON<sup>MD</sup> 400 L ne supprime pas les dicotylédones lorsqu'il est utilisé seul. Pour une suppression à large spectre des graminées annuelles et des dicotylédones, BISON<sup>MD</sup> 400 L peut être mélangé en cuve avec divers herbicides contre les dicotylédones. Consulter le tableau qui suit pour connaître les détails et conseils requis. Lire l'étiquette de l'herbicide contre les dicotylédones pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

#### **Remarques sur les mélanges en cuve :**

1. Si on utilise un volume d'eau réduit, les mélanges avec les produits Badge<sup>MD</sup>, Logic<sup>MD</sup> M, Buctril<sup>MD</sup> M, Mextrol<sup>MD</sup> 450, Thrasher<sup>MD</sup>, Thumper<sup>MD</sup>, Leader<sup>MD</sup>, Bromotril<sup>MD</sup> 240 EC, Brotex<sup>MD</sup> ou Pardner<sup>MD</sup> peuvent causer des dommages initiaux, notamment la brûlure de la pointe. Ces dommages n'ont cependant pas d'effet négatif sur la maturité de la culture ni sur le rendement.
2. Ne pas mélanger BISON<sup>MD</sup> 400 L avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges lorsqu'on l'applique sur des cultures céréalières cultivées contre-ensemencées de légumineuses fourragères, celles-ci pouvant être abîmées ou détruites.

2023-1559

2024-06-21

3. Les mélanges avec ATTAIN<sup>MD</sup> † ou PRESTIGE<sup>MD</sup> XC † peuvent causer des dommages temporaires à la culture s'ils sont appliqués avant le stade 4 feuilles, mais le rendement n'est normalement pas affecté. Ces mélanges peuvent fournir un degré de suppression de la folle avoine inférieur à celui de BISON<sup>MD</sup> 400 L utilisé seul. Certains mélanges en cuve homologués, en particulier avec des produits à base de 2,4-D ester/dichlorprop, peuvent causer des dommages temporaires à la culture en présence de conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par un degré d'humidité inadéquat ou anormalement élevé ou par des températures extrêmes.
4. L'orge peut être abîmé par les mélanges avec 2,4-D Ester/dichlorprop et Badge plus MCPA.
5. Les herbicides qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette pour le mélange en cuve avec BISON<sup>MD</sup> 400 L peuvent être appliqués séparément, en séquence. Toujours appliquer BISON<sup>MD</sup> 400 L en premier et attendre au moins 7 jours après l'application de BISON<sup>MD</sup> 400 L avant d'appliquer l'autre herbicide. Les herbicides recommandés pour le mélange en cuve avec BISON<sup>MD</sup> 400 L peuvent aussi être appliqués séquentiellement, soit avant, soit après l'application de BISON<sup>MD</sup> 400 L.

#### **MÉLANGES EN CUVE DE BISON<sup>MD</sup> 400 L AVEC DES INSECTICIDES :**

BISON<sup>MD</sup> 400 L seul ou en mélange avec les herbicides LOGIC<sup>MD</sup> M, BADGE<sup>MD</sup>, BUCTRIL<sup>MD</sup> M, MEXTROL<sup>MD</sup> 450, BROTEX<sup>MD</sup> 240, BROMOTRIL<sup>MD</sup>, PARDNER<sup>MD</sup> ou KORIL<sup>MD</sup> peut être mélangé en cuve avec SILENCER<sup>MD</sup> 120 EC Insecticide Concentre Emulsifiable, ZIVATA<sup>MD</sup>, l'insecticide concentré émulsifiable MATADOR<sup>MD</sup> 120 EC ou avec l'insecticide fluidifiable DECIS<sup>MD</sup> † pour supprimer les mauvaises herbes et les insectes en un seul passage. Toujours ajouter SILENCER<sup>MD</sup> 120 EC Insecticide Concentre Emulsifiable, ZIVATA<sup>MD</sup>, l'insecticide concentré émulsifiable MATADOR<sup>MD</sup> 120 EC ou l'insecticide fluidifiable DECIS<sup>MD</sup> dans la cuve du pulvérisateur après les herbicides, mais avant d'ajouter l'ADJUVANT ADDIT<sup>MD</sup>, CARRIER, ADJUVANT NUP 09025, MSO ADJUVANT POUR BOUILLIE, DESTINATION<sup>MD</sup> MSO ou IPCO MSO ADJUVANT.

<b>POUR TOUS LES MÉLANGES EN CUVE, UTILISER 0,5 LITRE DE BISON<sup>MD</sup> 400 L PAR HECTARE PLUS :</b>	
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>REMARQUES</b>
Badge <sup>MD</sup> , Mextrol <sup>MD</sup> 450, Logic <sup>MD</sup> M, Buctril <sup>MD</sup> M	On peut aussi ajouter du MCPA Ester à ce mélange pour améliorer la suppression de certaines espèces à feuilles larges (ortie royale, canola spontané). La suppression de la sétaire verte peut être réduite si on utilise le mélange avec Bromoxynil et MCPA Ester. La dose maximale de Buctril <sup>MD</sup> M est de 1 L/ha. La dose maximale de Logic <sup>MD</sup> M/Badge <sup>MD</sup> /Mextrol <sup>MD</sup> 450 est de 1,25 L/ha.
ATTAIN <sup>MD</sup>	Ne pas appliquer avant le stade 4 feuilles de la culture, à défaut de quoi la culture pourrait subir des dommages temporaires, particulièrement aux endroits où les bandes traitées se chevauchent. Doses : Attain <sup>MD</sup> A 0,6 L/ha + Attain <sup>MD</sup> B 1,0 L/ha.
Bromotril <sup>MD</sup> 240 EC, Brotex <sup>MD</sup> , Pardner <sup>MD</sup> , Koril <sup>MD</sup>	Taux maximale de Brotex <sup>MD</sup> /Bromotril <sup>MD</sup> /Koril <sup>MD</sup> : 1,2 L/ha. Taux maximale de Pardner <sup>MD</sup> : 1 L/ha.
Thrasher <sup>MD</sup> , Leader <sup>MD</sup> , Thumper <sup>MD</sup> , Approve <sup>MD</sup>	Taux maximale de Leader <sup>MD</sup> /Thrasher <sup>MD</sup> /Approve <sup>MD</sup> : 1,25 L/ha. Taux maximale de Thumper <sup>MD</sup> : 1 L/ha.

2023-1559

2024-06-21

Dichlorprop/2,4-D Ester	Taux maximale de 1,75 L/ha (pour 600 g/L de dichlorprop/2,4- D Ester). Pour s'assurer d'une sécurité optimale pour la culture, ne pas appliquer avant le stade 4 feuilles de la culture, conformément aux directives de l'étiquette du dichlorprop/2,4-D Ester.
2,4-D Ester	Taux maximale de 0,9 L/ha (pour 600 g/L de 2,4-D). Ne pas appliquer avant le stade 4 feuilles de la culture, à défaut de quoi la culture pourrait subir des dommages temporaires, particulièrement aux endroits où les bandes traitées se chevauchent.
MCPA Ester	Taux maximale de 1,12 L/ha (pour 500 g/L de MCPA).
LONTREL <sup>MD</sup> † + MCPA Ester	Taux maximale de 0,28 L/ha + 1,12 L/ha (pour 500 g/L de MCPA). Appliquer entre le stade 3 feuilles déployées et l'apparition de la feuille étendard de la culture. NE PAS appliquer après le stade 6 feuilles de la culture.
CURTAIL <sup>MD</sup> M†	Appliquer entre le stade 3 feuilles déployées et l'apparition de la feuille étendard de la culture. NE PAS appliquer après le stade 6 feuilles de la culture. Dose maximale de 2 L/ha.
PRESTIGE <sup>MD</sup>	Pour l'emploi dans l'orge de printemps, le blé dur et le blé de printemps seulement. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantules (2 à 4 feuilles) et lorsque le blé de printemps et l'orge de printemps sont entre le stade 3 feuilles déployées et l'apparition de la feuille étendard. Ne pas appliquer après l'apparition de la feuille étendard. Doses : Prestige <sup>MD</sup> A 0,8 L/ha + Prestige <sup>MD</sup> B 2,0 L/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Badge <sup>MD</sup> , Logic <sup>MD</sup> M, Mextrol <sup>MD</sup> 450 Buctril <sup>MD</sup> M	1,25 L/ha, pour l'emploi dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge seulement. 1,0 L/ha, pour l'emploi dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge seulement.
DECIS <sup>MD</sup> Insecticide fluidifiable	Taux maximale de 120 mL/ha.
MEXTROL <sup>MD</sup> 400 M herbicide liquide	1,4 L/ha pour l'emploi dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge seulement.
SILENCER <sup>MD</sup> 120 EC Insecticide Emulsifiable	Appliquer 63 à 83 mL/ha pour la suppression des sauterelles.
ZIVATA <sup>MD</sup>	
MATADOR <sup>MD</sup> 120 EC Concentré émulsifiable herbicide	
STARANE <sup>MD</sup> † Herbicide	Appliquer 0,4 L/ha pour la suppression du gaillet gratteron (1 à 4 verticilles). Appliquer 0,6 L/ha pour la suppression du gaillet gratteron (1 à 4 verticilles), du kochia à balais (2 à 8 feuilles), du lin spontané (1 à 12 cm) et la répression de l'érodium ciculaire (1 à 8 feuilles). Appliquer 0,8 L/ha pour la répression/suppression des mauvaises herbes susmentionnées ainsi que la suppression de la mauve négligée (1 à 6 feuilles) et la répression du mouron des oiseaux (jusqu'à 8 cm), de l'ortie royale (2 à 6 feuilles) et de la renouée liseron (1 à 4 feuilles).

2023-1559

2024-06-21

**LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES**

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

<b>MODE D'EMPLOI</b>	
Mauvaises herbes	Folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse.
Taux d'application	Appliquer BISON <sup>MD</sup> 400 L/ha à raison de 0,5 L/ha dans 50 à 100 L d'eau/ha. Ajouter l'ADJUVANT ADDIT <sup>MD</sup> , CARRIER, ADJUVANT NUP 09025, MSO ADJUVANT POUR BOUILLIE, DESTINATION <sup>MD</sup> MSO ou IPCO MSO ADJUVANT à raison de 0,5 L/100 L d'eau (0,5% vol/vol).
Site (culture)	Pour les graminées fourragères suivantes cultivées pour la production de semences seulement : <ul style="list-style-type: none"><li>• Semis et peuplements établis d'agropyre intermédiaire et d'agropyre à crête, de fétuque rouge traçante, de brome des prés et de brome inerme, contre-ensemencés de céréales ou seuls.</li><li>• Pour l'établissement de l'agropyre velu, de l'agropyre de l'Ouest et de l'agropyre à chaumes rudes.</li></ul>
Période d'application	Avant le tallage des mauvaises herbes (< stade 4 feuilles).
Délai d'attente avant récolte	S/O
AUTRE	<b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIEAÉRIENNE</b> Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures fourragères ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Une application par saison.

**AVERTISSEMENTS :**

Appliquer BISON<sup>MD</sup> 400 L avant le tallage des mauvaises herbes. Les traitements effectués après le tallage des mauvaises herbes peuvent se traduire par une suppression médiocre des mauvaises herbes en raison de la faible concurrence de la culture comparativement à celle des cultures céréalières.

Des dommages à la culture ou une légère réduction du rendement peuvent survenir suivant ce traitement

2023-1559

2024-06-21

pendant l'année d'établissement. Cependant, les dommages sont transitoires et la culture se rétablira l'année suivante.

### **DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

Suivre les directives de mélange ci-dessous pour ajouter BISON<sup>MD</sup> 400 L dans la cuve du pulvérisateur.

1. N'utiliser que des pulvérisateurs en bon état et munis d'un agitateur à haut rendement. S'assurer que le pulvérisateur et la cuve ont été nettoyés conformément aux directives de l'étiquette du produit utilisé avant BISON<sup>MD</sup> 400 L. N'utiliser que de l'eau propre dans la bouillie. S'assurer que tous les **filtres** directs et les tamis de **buse** du pulvérisateur sont de **50 mailles ou moins**. Les tamis de 80 mailles ou plus ne doivent pas être utilisés.
2. Commencer à remplir la cuve du pulvérisateur ou la chambre de prémélange avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche. **L'agitation doit se poursuivre pendant tout le processus de mélange et de pulvérisation.**
3. Une fois la cuve du pulvérisateur ou la chambre de prémélange pleine aux trois quarts d'eau, ajouter BISON<sup>MD</sup> 400 L. Si on doit utiliser plus d'une caisse de BISON<sup>MD</sup> 400 L, ajouter toutes les caisses de BISON<sup>MD</sup> 400 L avant d'ajouter d'autres produits ou l'ADJUVANT ADDIT<sup>MD</sup>, CARRIER, ADJUVANT NUP 09025, MSO ADJUVANT POUR BOUILLIE, DESTINATION<sup>MD</sup> MSO ou IPCO MSO ADJUVANT.
4. Si on utilise un mélange en cuve, ajouter ensuite le(s) produit(s) d'association recommandé(s).
5. Ajouter l'ADJUVANT ADDIT<sup>MD</sup>, CARRIER, ADJUVANT NUP 09025, MSO ADJUVANT POUR BOUILLIE, DESTINATION<sup>MD</sup> MSO ou IPCO MSO ADJUVANT en dernier, puis continuer de remplir la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau voulu.

### **Instructions de nettoyage du pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes désirables, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage :
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage :
  - Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.

2023-1559

2024-06-21

- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage :
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

**Ne pas** utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Un tel mélange libère un gaz avec une odeur de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

### **DIRECTIVES POUR L'APPLICATION TERRESTRE**

1. Appliquer dans un volume de 50 à 100 L/ha et à une pression de 275 kPa afin d'assurer une dispersion appropriée et d'obtenir les caractéristiques et la performance souhaitées de BISON<sup>MD</sup> 400 L.
2. On recommande l'emploi de jets éventail à 80° ou 110° pour une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'applicateur par gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin d'améliorer la pénétration du feuillage et de fournir une meilleure couverture. S'assurer que tous les filtres directs et les tamis de buse du pulvérisateur sont de 50 mailles ou moins. Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
3. Toujours s'assurer que l'agitation se poursuit sans interruption jusqu'à la fin du traitement, même si celui-ci est interrompu pendant de courts moments. **Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, rétablir la suspension en faisant fonctionner l'agitateur au maximum avant de reprendre la pulvérisation. Ne pas recommencer à pulvériser avant que la suspension ne soit entièrement reconstituée. Une fois mélangé, BISON<sup>MD</sup> 400 L doit être appliqué le jour même.**
4. Une fois la pulvérisation terminée et avant d'utiliser d'autres produits, voir à ce que la cuve du pulvérisateur soit rincée à fond à l'eau propre afin d'éliminer tout résidu de BISON<sup>MD</sup> 400 L. L'utilisation d'une laveuse à pression et l'ajout d'un détergent ou d'AGRAL<sup>®</sup> 90 à l'eau de rinçage améliorent l'élimination des résidus.

### **APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE :**

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **ÉPANDAGE AÉRIEN**

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée

2023-1559

2024-06-21

par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien – Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage d'application de pesticides par aéronef*, élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées devraient être respectées.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-855-264-6262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit



2023-1559

2024-06-21

spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

1. Appliquer dans un volume de 30 à 45 L/ha et à une pression de 140 à 275 kPa afin d'assurer une dispersion appropriée et d'obtenir les caractéristiques et la performance souhaitées de BISON<sup>MD</sup> 400 L.
2. On recommande l'emploi de jets éventail à 80° ou 110° pour une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'applicateur par gouttelettes contrôlées. S'assurer que tous les **filtres** directs et les tamis de **buse** du pulvérisateur sont de **50 mailles ou moins**. Les tamis de 80 mailles ou plus ne doivent pas être utilisés.
3. Toujours s'assurer que l'agitation se poursuit sans interruption jusqu'à la fin du traitement, même celui-ci est interrompu pendant de courts moments. **Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, rétablir la suspension en faisant fonctionner l'agitateur au maximum avant de reprendre la pulvérisation. Une fois mélangé, BISON<sup>MD</sup> 400 L doit être appliqué le jour même.**
4. Ne pas appliquer BISON<sup>MD</sup> 400 L si le vent souffle à plus de 13 km/h. Cette précaution évite la dérive vers des endroits non ciblés.
5. **Ne pas** appliquer BISON<sup>MD</sup> 400 L si on cultive de l'avoine dans un champ adjacent, dans la direction où le vent souffle.
6. Une fois la pulvérisation terminée et avant d'utiliser d'autres produits, voir à ce que la cuve du pulvérisateur soit rincée à fond à l'eau propre afin d'éliminer tout résidu de BISON<sup>MD</sup> 400 L. L'utilisation d'une laveuse à pression et l'ajout d'un détergent ou d'AGRAL 90 à l'eau de rinçage améliore l'élimination des résidus.
7. **NE PAS APPLIQUER à moins de 50 m d'un endroit non cultivé.** Ceci inclut les eaux poissonneuses, les terres humides (cuvettes, marécages, etc.) et les habitats fauniques (haies, droits de passage.).

### ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :
	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	3
Pulvérisation aérienne (voilure fixe)	100
Pulvérisation aérienne (voilure tournante)	80

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

2023-1559

2024-06-21

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que BISON<sup>MD</sup> 400 L est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à BISON<sup>MD</sup> 400 L et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BISON<sup>MD</sup> 400 L ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Badge, Bison, Bromotril, Silencer, Thrasher et Zivata sont marques de commerce de ADAMA Group

2023-1559

2024-06-21

Company.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.